

LE GUIDE PRATIQUE DU SCOLAIRE ET DU PÉRISCOLAIRE À CHAMBLY

TOUT SAVOIR SUR

- les politiques d'éducation
- les sorties pédagogiques
- les rythmes scolaires
- la restauration municipale
- l'accueil périscolaire
- l'accueil de loisirs

Année scolaire 2020-2021
CHAMBLY LA CITOYENNE !

chambly
ma ville

LE MOT DES ÉLUS

Madame, Monsieur, chers parents,

A Chambly, l'enfance, la petite-enfance et la réussite éducative sont notre première priorité. Nous y consacrons plus d'1 million d'euros par an, ce qui en fait la première politique publique de la ville. Nous œuvrons, au côté des personnels éducatifs, pour offrir à vos enfants les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement.

Chaque année, les établissements scolaires bénéficient d'une attention et d'un soutien conséquents dans le cadre de leurs projets : lien permanent entre les écoles et les équipes du service municipal des affaires scolaires, dotation financière conséquente pour chaque école et chaque élève, activités sportives assurées avec les animateurs sportifs de la Ville, mise à disposition d'équipements publics culturels et sportifs, prise en charge par la Ville de transports pour des sorties pédagogiques, soutien financier aux parcours culturels... Nous entreprenons aussi, particulièrement durant l'été, des travaux réguliers de rénovation de nos écoles ou groupes scolaires pour en améliorer le confort.

De plus, dans le cadre de notre Projet Éducatif Territorial en faveur de la réussite éducative à Chambly, nous œuvrons à ce que les temps scolaires et extrascolaires soient cohérents et garantissent un parcours éducatif de qualité. Ainsi, les actions du « Plan mercredi » traduisent notre objectif de favoriser l'égalité des chances entre chaque enfant dans l'accès aux activités de découvertes sportives, artistiques et socioculturelles, afin d'accompagner au mieux leur épanouissement personnel et collectif.

Pour le bien être de vos enfants, nous mettons également un point d'honneur à ce que les plus de 650 enfants qui déjeunent chaque jour à la restauration municipale bénéficient d'un repas équilibré, réalisé par nos équipes dans notre cuisine municipale avec des produits de qualité. Le prix du déjeuner est unique et inchangé depuis 9 ans. La moitié des denrées alimentaires qui composent les repas est acquise dans le cadre d'une démarche responsable de développement durable.

Cette année, la rentrée scolaire est malheureusement marquée par la crise sanitaire du COVID-19 et pleine d'incertitudes. Soyez assurés que toutes nos équipes et services, au côté des enseignants, sont pleinement mobilisées pour assurer la réussite éducative de vos enfants dans le respect des protocoles sanitaires.

Plus que jamais, avec toute l'équipe municipale, nous sommes mobilisés pour la réussite et l'épanouissement de vos enfants.

Bonne rentrée à toutes et tous.

DAVID LAZARUS
Maire de Chambly

LAURENCE LANNOY
Maire adjointe
chargée de l'enfance et de la vie culturelle

MAUD MATHONAT
Maire-adjointe chargée
des affaires scolaires et de la jeunesse



SOMMAIRE DU GUIDE PRATIQUE

P2 : Le mot des élus

P3 : Éducation, enfance, la priorité municipale en quelques chiffres

P4-5 : Chambly s'engage pour l'école : Locaux scolaires, sécurisation des bâtiments, école numérique, aides à l'éducation, sorties pédagogiques...

P6-7 : Plan mercredi, études surveillées : encourager l'épanouissement de l'enfant et la continuité éducative

P8-9 : Les rythmes scolaires et périscolaires en un coup d'œil

P10-11 : La restauration municipale

P12-13 : L'accueil périscolaire

P14-15 : L'accueil de loisirs

P16 : La mairie à votre écoute, les contacts utiles



ÉDUCATION, ENFANCE : LA PRIORITÉ MUNICIPALE EN QUELQUES CHIFFRES



1106 : c'est le **nombre d'élèves** du 1er degré effectuant leur rentrée scolaire à Chambly (360 élèves en classes maternelles et 746 élèves en classes élémentaires).

45 : c'est le **nombre total de classes** (16 maternelles et 29 élémentaires) réparties dans les 4 écoles maternelles (Triolet, Declémy, Lahille, Camus) et les 4 écoles élémentaires (Conti, Salengro, Lahille, Camus) de Chambly

1 million d'euros : c'est le **budget de fonctionnement annuel que consacre la Ville de Chambly aux politiques scolaires et à celles en faveur de l'enfance** (périscolaire, accueils de loisirs, restauration municipale...), auquel s'ajoutent les dépenses d'investissement pour la modernisation et l'entretien des bâtiments scolaires et périscolaires, l'achat de mobilier neuf et l'équipement informatique des écoles.

198 000 euros : c'est le montant total des investissements municipaux effectués en faveur du **déploiement de l'école numérique à Chambly** (câblage des écoles, équipement informatique, vidéoprojecteurs interactifs dans les classes...) depuis 2013.

CHAMBLY S'ENGAGE POUR L'ÉCOLE

Les 1106 élèves et leurs enseignants ont retrouvé en cette rentrée 2020 des locaux d'enseignement dont certains, dans le cadre d'une planification pluriannuelle, ont été rénovés et embellis, en particulier durant la période estivale ;

Toutes les écoles de la commune disposent dorénavant de chaudières à condensation, particulièrement économes en énergie, et poursuivent leur transition écologique. C'est ainsi que l'école Lahille devient la première école 100% Led de Chambly, après le changement complet de ses lampes intérieures et extérieures en 2019 et 2020. Des ampoules Led qui permettent un éclairage de meilleure qualité et la réduction de deux tiers de la consommation électrique.

De la même manière, le plan pluriannuel de remise en peinture du groupe scolaire Albert Camus s'est poursuivi cet été, avec des travaux dans les salles, les sanitaires et les espaces communs situés en rez-de-chaussée. Sans oublier la clôture de la cour de l'école maternelle Lahille et les travaux d'entretien courant du patrimoine scolaire dans l'ensemble des écoles.

L'équipe municipale est très attentive à la sécurisation des bâtiments recevant du public, particulièrement des enfants : les écoles et les structures enfance sont toutes sécurisées, au moyen de portails fermés à clé par les enseignants durant le temps scolaire. Les familles ne peuvent accéder aux structures enfance qu'au moyen d'une « carte family » personnelle mise à leur disposition.

S'ajoutent à ces mesures l'interdiction ou la restriction des accès voitures devant les écoles Declémy et Triolet et la présence d'appariteurs, à chaque entrée et sortie des classes, dans toutes les écoles de Chambly ; des dispositions complétées par le fréquent renfort des policiers municipaux devant les écoles et le déploiement de la vidéo-protection dans Chambly.

Pour mieux apprendre et pour mieux enseigner, la mise en œuvre de l'école numérique à Chambly s'est poursuivie. Depuis 7 ans, l'ensemble des écoles a fait l'objet d'un renouvellement des équipements informatiques, d'un câblage complet (pour supprimer définitivement les réseaux wifi) ; sans oublier l'équipement de chaque classe élémentaire en vidéoprojecteur interactif, et la fourniture aux enseignants de PC portables. Chambly est une collectivité à la pointe dans le domaine de l'école numérique.



Pour garantir les meilleures conditions d'enseignement, la Ville attribue aux écoles diverses dotations : 32 € par enfant pour l'achat de fournitures scolaires, 3 € par élève pour la coopérative scolaire, 1200 € à chaque école élémentaire pour les manuels scolaires, 800 € pour du matériel sportif, 150 € à chacune pour des CD Rom.



L'objectif de notre commune est aussi de créer les conditions propices à l'épanouissement de chaque enfant. Cela passe notamment par la prise en charge, pour la plus grande joie des enfants de toutes les écoles de Chambly, des spectacles proposés à l'occasion des fêtes de fin d'année, ainsi que par l'achat de jouets pour les élèves des écoles maternelles.

Sans oublier, tout au long de l'année scolaire, les nombreux spectacles et sorties pédagogiques proposés aux petits Chamblysiens, dans le cadre des « parcours culturels ». Cette ambition de démocratiser, dès le plus jeune âge, l'accès à la culture donne lieu à la participation de la Ville pour l'achat de prestations pédagogiques (par exemple ces dernières années : visite du Château de Pierrefonds, de la Cité des sciences de Paris-La Villette, du Musée des Invalides, ou encore découverte de l'Aquarium de Boulogne sur Mer du Zoo et des hortillonnages d'Amiens, du Parc France Miniature...

Une ambition qui se traduit aussi par la mise à disposition régulière du bus municipal, 2 fois dans l'année pour chaque classe, et la prise en charge de divers transports, réalisés par un prestataire extérieur, pour d'autres sorties pédagogiques.



En raison du virus COVID-19, les lieux et horaires d'accueils sont régulièrement modifiés, en fonction des consignes nationales. Renseignements auprès des différentes structures.

PLAN MERCREDI, ÉTUDES SURVEILLÉES :

ENCOURAGER L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Depuis la rentrée 2018 et la signature d'une convention d'objectifs entre la Ville de Chambly, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de l'Éducation Nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales, **une continuité éducative renforcée** est assurée à tous les enfants, de la maternelle au CM2, au moyen d'un PLAN MERCREDI relatif aux accueils de loisirs, qui s'inscrit dans le nouveau plan éducatif territorial de Chambly.

Cette démarche partenariale a plusieurs objectifs :

- garantir le caractère éducatif, la variété et la richesse des activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs,
- veiller à leur complémentarité et leur coordination avec l'école et les familles,
- favoriser l'accès au sport et à la culture
- réduire les inégalités sociales
- assurer l'accessibilité de tous les enfants, en particulier ceux en situation de handicap.



UNE ÉTUDE SURVEILLÉE DANS CHAQUE ÉCOLE

Des études surveillées, très utiles à de nombreux élèves, sont organisées dans chaque école de Chambly. Elles ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h30 à 18h et sont encadrées par des enseignants volontaires, en activité dans la commune ou retraités.

La tarification a été fixée à 25 € par mois et par enfant.

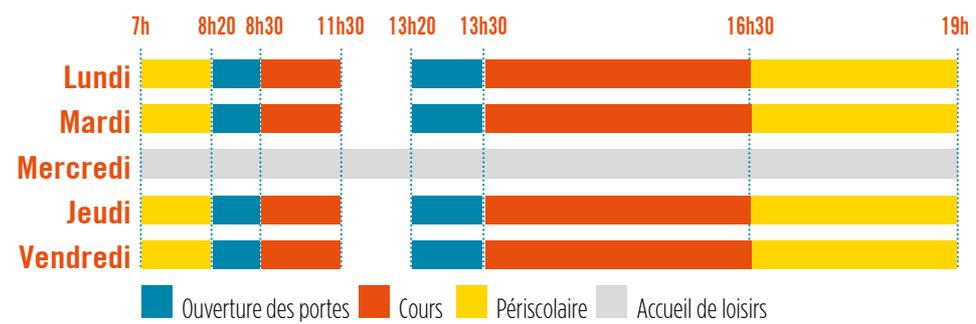
Renseignement et inscription auprès du département enfance et vie scolaire ou dans les accueils de loisirs.

LES RYTHMES SCOLAIRES ET PÉRI SCOLAIRES EN UN COUP D'ŒIL

ÉCOLES MATERNELLES



Horaires des écoles Lahille et Camus



Les horaires des Accueils périscolaires, des accueils de loisirs et des études surveillées sont adaptés à l'organisation des rythmes scolaires.

Accueils de loisirs :

les mercredis et vacances scolaires : 7h-19h

Accueils périscolaires :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances) : 7h-8h30 / 16h20-19h

Études surveillées :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances) : 16h30-18h



Pour les écoles declémy et Triolet, elles continueront à avoir un décalage de 10 minutes soit un temps scolaire de 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h20.

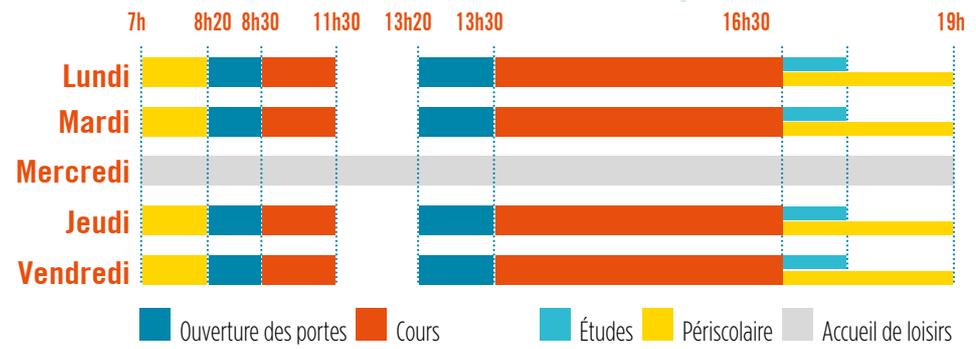


En raison du virus COVID-19, les lieux et horaires d'accueils sont régulièrement modifiés, en fonction des consignes nationales. Renseignements auprès des structures.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES



HORAIRES DES ÉCOLES SALENGRO, CAMUS, CONTI, LAHILLE



LA RESTAURATION MUNICIPALE

80 % des enfants scolarisés inscrits
650 repas servis chaque jour en moyenne.

Une « Commission menus » se réunit régulièrement pour valider les menus travaillés en amont par une diététicienne. **Le menu est distribué tous les deux mois aux enfants.** Il est aussi affiché dans les structures d'accueil et disponible sur le site de la commune www.ville-chambly.fr.

Tout au long de l'année, des animations sont proposées aux jeunes convives, dans la perspective d'une sensibilisation à l'équilibre alimentaire et d'une éducation au goût et à la découverte des cuisines du monde. Il est notamment tenu compte de la saisonnalité quant au choix des produits cuisinés pour les enfants. Les familles peuvent visiter les installations lors des portes ouvertes, en mai, et poser à cette occasion toutes leurs questions au chef cuisinier, Laurent Dubois.



LIEUX :

3 lieux de restauration : Restaurant municipal « Flora Tristan » - Espace Léo Lagrange – Ecole « Albert Camus »

Le car de la Ville et un car d'une société extérieure assurent chaque jour les trajets de l'école Declémy à Léo Lagrange.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions administratives chaque début d'année scolaire

Planning de présences : inscription « à la carte » auprès des enseignants chaque matin

TARIFICATION :

La tarification du repas est unique : **4,05€**. Elle correspond à une petite partie du coût réel, payé par la Ville, de préparation d'un repas.

A noter que le prix des repas est stable et est resté inchangé depuis 9 ans

Les paiements s'effectuent au sein des structures (carte bancaire, espèces, chèque) ou par prélèvement automatique ou via internet grâce à l'« Espace Famille » où chaque famille peut se connecter à l'aide d'un code confidentiel, consulter ses consommations et créditer son compte.

Les situations individuelles particulières peuvent être étudiées auprès du Centre communal d'action sociale.

PRODUCTION DES REPAS ET ENCADREMENT :

14 personnes composent l'équipe chargée de préparer et de servir les repas : 7 à la cuisine centrale, 2 à Camus et 5 à Léo Lagrange.

4 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement d'équipes d'animation (BAFD et BPJEPS) et 30 animateurs, pour la majorité titulaire d'un BAFA

Les 2 heures d'accueil sur le temps de la pause méridienne sont partagées entre un temps de repas, un temps de jeux et un temps de retour au calme avant la reprise de la classe.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ :

Pour les enfants atteints de pathologies diverses, notamment d'allergies alimentaires, un Projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est mis en place avec l'ensemble des partenaires concernés : médecin, famille, élue municipale et coordinatrice en charge de l'enfance. Suivant le protocole d'accueil, les familles sont amenées à fournir le « panier repas » et bénéficient d'un tarif réduit.



LA RESTAURATION MUNICIPALE : UNE DEMARCHE QUALITE ET ECO-RESPONSABLE !

La Ville de Chambly veille à acheter au moins 50% de produits responsables pour la restauration municipale : filières courtes pour les viandes, produits locaux, produits labélisés, produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée.

Il s'agit ainsi d'encourager les producteurs locaux et de développer une restauration collective avec un faible impact environnemental.

Le tout en proposant aux enfants de Chambly une alimentation équilibrée et de qualité, grâce au professionnalisme et au savoir-faire des agents en charge de ce service public municipal, car tous les repas sont réalisés sur place, à Chambly.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

70% des enfants scolarisés sont inscrits
80 000 heures effectivement réalisées à l'année (chiffres 2019)

HORAIRES :

Accueil ouvert toute l'année scolaire :
de 7h à 8h30 - du lundi au vendredi
de 16h20 à 19h – le lundi / mardi / jeudi / vendredi

LIEUX :

- **Léo Lagrange** pour tous les enfants des classes maternelles et pour les enfants des classes élémentaires de Lahille
- **Pavillon Conti** pour tous les enfants des classes élémentaires (sauf Ecole Lahille)

Accès des structures sécurisés (carte facility)

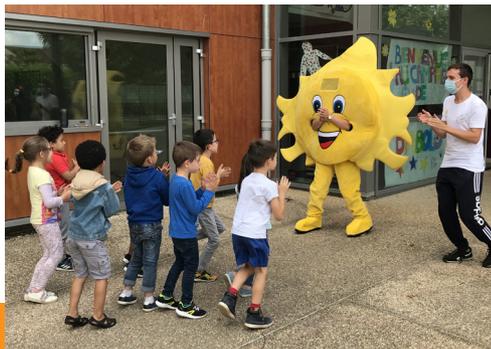
Le car de la Ville et un car d'une société extérieure assurent chaque jour les trajets.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions administratives chaque début d'année scolaire
Planning de présences à remplir : pour les maternels, chaque matin auprès des animateurs ou des enseignants et pour les élémentaires chaque début de mois.
Possibilité d'être présent uniquement le matin et/ou le soir, du lundi au vendredi.
Jours réservés suivant les besoins des familles.



En raison du virus COVID-19, les lieux et modalités d'accueil sont régulièrement modifiés, en fonction des consignes nationales. Renseignements auprès des structures.



TARIFICATION :

Application du barème imposé par la Caisse d'allocations familiales (CAF): tarification pour les familles à la ½ heure, basée sur les revenus et le nombre d'enfants à charge

Le tarif horaire maximum demandé à une famille représente la moitié du coût réel de la prestation.

Les paiements s'effectuent au sein des structures (carte bancaire, espèces, chèque) ou par prélèvement automatique ou via internet grâce à l'« Espace Famille » où chaque famille peut se connecter à l'aide d'un code confidentiel, consulter ses consommations et créditer son compte.

ENCADREMENT :

2 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement (BAFD et BPJEPS) et 20 animateurs, diplômés BAFA ou CAP Petite Enfance, encadrent les enfants sur ces temps d'accueil matin et soir.

Les animateurs présents pour la plupart le matin, le midi et le soir sont les interlocuteurs indispensables entre enseignants et parents, relation basée sur une confiance mutuelle.

ACTIVITÉS :

Jeux de société, activités manuelles, jeux intérieurs ou extérieurs... autant de domaines d'activités proposés en suivant des thèmes souvent en lien avec ceux des accueils de loisirs.
Après 18 heures, une aide aux devoirs est proposée aux enfants qui le souhaitent.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

50 % des enfants scolarisés sont inscrits
54 000 heures effectivement réalisées à l'année (chiffres 2019)

HORAIRES :

Accueil ouvert toutes les vacances scolaires de 7h à 19h
Accueil ouvert tous les mercredis de 7h à 19h
Arrivée des enfants entre 7h et 9h
Départ à partir de 17h jusqu'à 19h

LIEUX :

- **Léo Lagrange** pour tous les enfants maternels
- **Pavillon Conti** pour les enfants élémentaires
Accès des structures sécurisés (carte family)

INSCRIPTIONS :

Inscriptions administratives chaque début d'année scolaire
Planning de présences : possibilité d'inscrire à la journée, à la semaine, au mois

TARIFICATION :

Application du barème imposé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) – tarification pour les familles à la journée, basée sur les revenus et le nombre d'enfants à charge. **Le tarif horaire maximum demandé à une famille représente le tiers du coût réel de la prestation.**

Les paiements s'effectuent au sein des structures (carte bancaire, espèces, chèque) ou par prélèvement automatique ou via internet grâce à l'« Espace Famille » où chaque famille peut se connecter à l'aide d'un code confidentiel, consulter ses consommations et créditer.



En raison du virus COVID-19, les lieux et modalités d'accueil sont régulièrement modifiés, en fonction des consignes nationales. Renseignements auprès des structures.

ENCADREMENT :

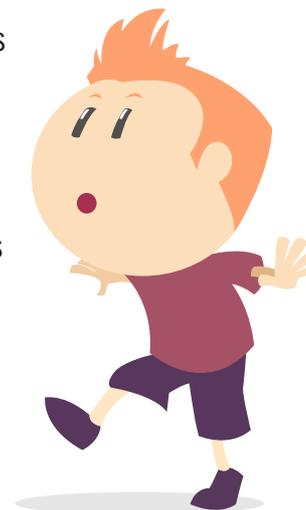
4 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement (BAFD et BPJEPS) et une équipe d'animation de 10 à 20 animateurs, suivant les effectifs présents, diplômés BAFa ou CAP petite Enfance, encadrent les enfants sur ces temps d'accueil.

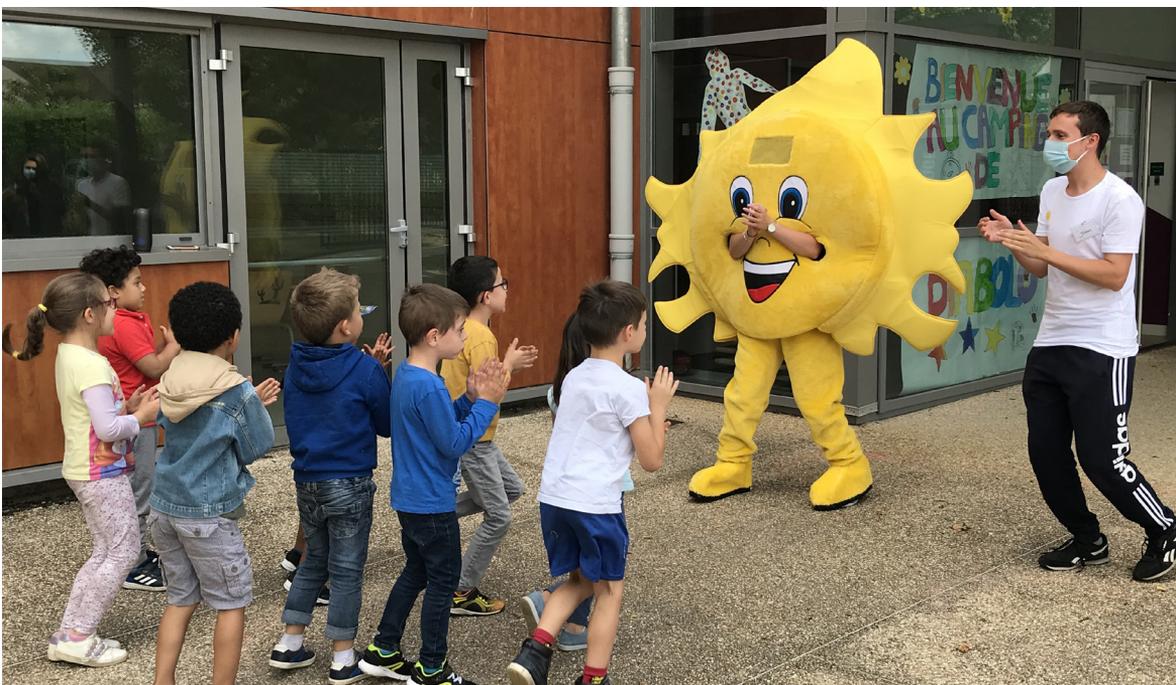
ACTIVITÉS :

Les projets pédagogiques et d'animations sont rédigés et mis en place durant l'année.
Activités diverses et sorties sont au cœur de chaque projet qui propose un thème et un « fil conducteur » différent suivant les périodes.

Exemples : autour de thèmes ludiques et éducatifs, des animations sur « Les émotions », « Magiciens et sorciers », « Arlequin fête le Bois-Hourdy », « Le tour du monde des JO », « Le carnaval des JO » ...
Et aussi ces dernières années, la participation des enfants des accueils de loisirs au Bois-Hourdy, au Téléthon, à la Semaine bleue (semaines des retraités et personnes âgées) ou encore à la campagne sur « L'esprit des jeux souffle sur Chambly » (autour des valeurs de partage, de fair-play et sur les bienfaits du sport pour la santé).

Les programmes d'activités sont distribués, au sein des structures, chaque début de mois, chaque début de vacances scolaires et disponibles sur le site de la commune www.ville-chambly.fr





LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE



Le département Enfance et vie scolaire (sa directrice Martine Alaric et ses équipes) et les directrices des deux accueils de loisirs et périscolaires, maternel et élémentaire, sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour examiner toute situation particulière.

Pour les contacter et prendre rendez-vous avec eux :

UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE UNIQUE : 01 39 37 44 00

DÉPARTEMENT ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

Directrice :

Martine Alaric

Mairie de Chambly

60230 Chambly

martine.alaric@ville-chambly.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE MATERNEL

Directrices :

Angélique Sevestre,

Gulhan Kocagol

Espace Léo Lagrange

186, rue Pierre Desproges

60230 Chambly

leolagrange@ville-chambly.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE

Directrices : Cynthia Moreau,

Mylène Braesch

Pavillon Conti

Avenue de la République

60230 Chambly

pavillon.conti@ville-chambly.fr